



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux

Séance du 2 octobre 2019

Convocation du 26 septembre 2019

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à 20 h 13, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-six septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mmes Roselyne Holuigue-Lerouge, Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Pauline Schmidt, Catherine Lequeux, Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Bruno Philippe par Mme Chantal Brault,
Mme Sakina Bohu par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Othmane Khaoua par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Hachem Alaoui-Benhachem par Mme Sophie Ganne-Moison

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,
M. Thibault Hennion,
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 2 octobre 2019

OBJET : Neutralisation des amortissements de la subvention d'équipement versée à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dans le cadre des opérations de liquidation de l'Office Public de l'Habitat de Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport d'Isabelle Drancy,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 2 qui rend l'amortissement obligatoire pour les communes de plus de 3.500 habitants en laissant aux communes le soin de se prononcer sur la durée d'amortissement de chaque catégorie de biens amortissables,

Vu le décret n°96-523 du 16 juin 1996 pris pour l'application de l'article L 2321-2 du code général des collectivités territoriales qui précise les modalités de l'amortissement,

Vu l'arrêté du 9 novembre 1998 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif à l'instruction comptable M14 et l'instruction M14 applicable au 1^{er} janvier 2006,

Vu le décret n°2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements

Vu sa délibération du 23 février 1995 fixant les durées d'amortissement usuelles et la délibération du 19 décembre 1996 la complétant,

Vu sa délibération du 20 décembre 2018 fixant les durées d'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement les finançant,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : 7 abstentions (M. Thierry Legros, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon)

DECIDE de procéder à la neutralisation de l'amortissement de la subvention d'équipement de 16 390 884,71 € versée en 2018 à Sceaux Bourg-la-Reine Habitat dont la fiche immobilisation est la suivante :

N° immo	Libellé	Montant	Date acq.	durée amort	Date début amortissement	Dot amort 19	Amortissement annuel années suivantes :
180158	REVERSEMENT A SCEAUX BLR HABITAT BONI LIQUIDATION	16 390 884,71 €	24/04/2019	30	24/04/2019	374 654,00	546 362,00

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019 de la Ville (inscription à la DM 3/19) et aux budgets 2020 à 2049 comme suit :

- dépense au compte 198 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées" pour un montant de 375 000 € en 2019 et 547 000 € les années suivantes ;

- recette au compte 7768 "Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées" pour un montant de 375 000 € en 2019 et 547 000 € les années suivantes.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe L...

